

CONVOCATION DU 19 JUIN 2026

Le conseil municipal de SOMLOIRE se réunira le jeudi 25 juin 2026 en séance ordinaire, à 20 heures 00 minutes à la salle de conseil de SOMLOIRE.

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Lecture de la charte de l' élu local, suivie de la remise aux membres du document relatif aux articles du Code général des collectivités territoriales.

Lecture d' une lettre de démission

Décisions :

- Devis Hargo
- Devis Som Agri
- Devis Uzureau
- Devis Loxam

1- MODIFICATIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS :

- Modification des membres des commissions communales et nominations des membres à la suite des élections partielles
- Modification et élections des représentants du conseil municipal au sein du Conseil d' Administration du CCAS à la suite de l' élection partielle

2- FINANCES :

- Fixation des indemnités des conseillers municipaux à la suite de l' élection partielle
- Détermination sur le montant maximum accordée pour les Droits de préemption en zone U
- Décision modificative sur le budget principal

3- AGGLOMERATION DU CHOLETAIS :

- Commissions communautaires 2026-2032
- Représentants de la commune de Somloire qui siègera au sein de la Commission Locale d' Evaluation des Transferts de Charges

4- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) :

- Fixation des représentants titulaires et suppléants de la future Commission Communales des Impôts Directs (CCID)

5- SIEML :

- Élection des délégués aux organismes intercommunaux

- Versement d'un fonds de concours du SIEMML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public

6- DIVERS :

- Location d'un terrain communal à un agriculteur
- Terrain communal
- Cérémonies Commémoratives des Combats du Bois d'Anjou 2026

COMMISSION : Action Sociale/CCAS/restaurant scolaire/séniors/santé/petite enfance

- Demande de participation au forfait communal de l'école de St Francaire de Cléré sur Layon

COMMISSION : Bâtiments communaux/patrimoine/logement communaux/projets urbains

- Réalisation d'une plaque funéraire au jardin du souvenir
- Entretien du terrain de foot en gazon naturel

PROCES - VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 25 juin 2026, à vingt-heures, le Conseil Municipal, convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à la salle de conseil municipal, sous la présidence de Madame BLANC Bérangère, La Maire.

Présents : BLANC Bérangère, RÉGNIER Tony, PIOT Christine, DESSERME Christelle, SCHNEIDER Alain, HUBERT Éric, BOUFFANDEAU Virginie, CHACUN Geoffroy, CODEVELLE Natacha, GERMON Élie, GABOREAU Liliane, BARTETZKO Jean-Louis, DES BROSSES Béatrice, VIVION Corentin

Absente excusée : BOUSSEAU Isabelle (pouvoir : DESSERME Christelle)

Secrétaire de séance : DESSERME Christelle

Le conseil municipal s'est ouvert par la lecture de la charte de l' élu local, suivie de la remise aux membres du document relatif aux articles du Code général des collectivités territoriales.

Il a été donné lecture de la lettre de démission de Mr Tony Régnier, à ce jour non encore validée par le sous-préfet.

Décisions :

Suite à la dernière réunion du conseil municipal, Madame la Maire a validé plusieurs devis qui seront imputés au budget de fonctionnement, à savoir :

l'acquisition d'un panneau d'information pour les structures de jeux auprès de la société Hargo pour un montant de 102,00 € ;

la réparation du tracteur-tondeuse par l'entreprise Som Agri pour un montant de 1 076,84 €,

la réalisation de travaux sur une porte intérieur à la suite d'infraction survenue dans la supérette il y a trois ans, la porte n'ayant pas été réparée. Travaux qui seront effectués par l'entreprise Uzureau pour un montant de 2 878,80 €;

et enfin, l'achat d'un décamètre destiné aux agents communaux pour un montant de 145,20 €.

1- MODIFICATIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS :

- Modification des membres des commissions communales et nominations des membres à la suite des élections partielles

Le conseil municipal après délibération décide de créer les commissions suivantes :

- Voirie/Espace Verts/Propreté Urbaine/Relation avec les Agriculteurs/Cimetière/Aires de jeux/Mobiliers Urbains

- Présidente : BLANC Bérangère
- Vice-président : Régnier Tony
- Membres : Bousseau Isabelle
Schneider Alain
Bartetzko Jean-Louis
Germon Elie
Hubert Eric
Vivion Corentin

- Action sociale/CCAS/Restaurant scolaire/Séniors/Santé/Petite Enfance

- Présidente : BLANC Bérangère
- Vice-présidente : Piot Christine
- Membres : Codevelle Natacha
Chacun Geoffroy
Desserme Christelle
Gaboreau Liliane
Vivion Corentin

- Bâtiments communaux/Patrimoine/Logements Communaux/Projets Urbains

- Présidente : BLANC Bérangère
- Vice-président : Schneider Alain
- Membres : Hubert Eric
Bartetzko Jean-Louis
Gaboreau Liliane
Bouffandeau Virginie
Des Broses Béatrice

- Commerces et Artisans/Associations/Ecole/Jeunesse/Communications

- Présidente : BLANC Bérangère
- Vice-présidente : Desserre Christelle
- Membres : Germon Elie

Chacun Geoffroy
Bousseau Isabelle
Bouffandeau Virginie
Codevelle Natacha

- Modification et élections des représentants du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS à la suite de l'élection partielle

À la suite des élections partielles du dimanche 7 juin 2026, il est proposé de procéder à la modification et à l'élection des nouveaux représentants du conseil municipal au sein du CCAS.

Sont élus :

Présidente : BLANC Bérangère

Membres du Conseil Municipal :
PIOT Christine
CODEVELLE Natacha
CHACUN Geoffroy
RÉGNIER Tony
SCHNEIDER Alain
GABOREAU Liliane

Membres désignés par Mme La Maire :

Mme PLARD Stéphanie en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

Mme DOUBLET Noémie en qualité de représentante des associations de personnes handicapées du département et des associations de retraités et de personnes âgées,

Mme DOUBLET Catherine en qualité de représentante des associations familiales,

Mr POUDRAY ÉRIC au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune

Mr ANGEBAULT Hervé au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune

Mme BERNARD Michelle au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune

2- FINANCES :**- Fixation des indemnités des conseillers municipaux à la suite de l'élection partielle**

Mme la Maire donne lecture au Conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du Maire et des adjoints, telles que prévues aux articles L.2123-23, L.2123-24 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Elle précise que cette modification intervient à la suite des élections partielles du 7 juin 2026.

Après en avoir délibéré, et considérant que la population communale s'élève à 896 habitants, le Conseil municipal décide :

- de fixer les indemnités de fonctions des conseillers municipaux à 2,44%, soit 100,30 € brut mensuels.

Tableau annexe

Nom et prénom	Qualité et fonction	Taxe de l'indemnité voté
CODEVELLE Natacha	Conseillère municipale	2,44 %
HUBERT ÉRIC	Conseiller municipal	2,44 %
BOUFFANDEAU Virginie	Conseillère municipale	2,44 %
BOUSSEAU Isabelle	Conseillère municipale	2,44 %
CHACUN Geoffroy	Conseiller municipal	2,44 %
GERMON Elie	Conseiller municipal	2,44 %
GABOREAU Liliane	Conseillère municipale	2,44 %
BARTETZKO Jean-Louis	Conseiller municipal	2,44 %
DES BROSSES Béatrice	Conseillère municipale	2,44 %
VIVION Corentin	Conseiller municipal	2,44 %

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 15

- Détermination sur le montant maximum accordée pour les Droits de préemption en zone U

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L210-1, L211-1, L211-2, L213-1 et R211-3,

Considérant la nécessité d'instaurer un droit de préemption urbain sur les zones U afin de conduire une politique foncière répondant aux objectifs d'aménagement d'intérêt général définis à l'article L300-1 du code de l'urbanisme (logement, équipements publics, mixité sociale, etc.),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1. Décide d'instituer un droit de préemption urbain simple sur l'ensemble des zones urbaines (U) du PLU ;
2. Désigne la commune de Somloire comme bénéficiaire ;
3. Précise que le périmètre est celui défini par le PLU en vigueur ;
4. Charge Madame le Maire :
 - de transmettre la délibération et le plan aux autorités compétentes conformément à l'article R211-3 ;
 - d'assurer les mesures de publicité (affichage en mairie, insertion dans deux journaux, publication en ligne le cas échéant) ;
5. Précise que la délibération sera exécutoire après publicité et transmission au contrôle de légalité ;
6. Charge Madame le Maire de tenir le registre prévu à l'article L213-13 ;
7. Fixe la délégation du droit de préemption sur l'ensemble des zones U dans la limite de 15 000 €.

Résultats du scrutin :

- Votants : 14
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 15

- Décision modificative sur le budget principal de la commune

Mme la Maire fait part aux membres du Conseil Municipal la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget principal de la commune afin de régulariser les dépenses de fonctionnement.

CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	F	042	6811	Dot.amort.immo incorporelle	1.00
				Total	1.00

CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	F	011	60628	Autres fournitures non stockés	1.00
				Total	1.00

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 15

3- AGGLOMERATION DU CHOLETAIS- Commissions communautaires 2026-2032

Ci-joint la liste des élus de la commune de Somloire souhaitant siéger au sein des différentes commissions de Cholet Agglomération pour la mandature 2026-2032.

1 - Administration générale – Finances :	GABOREAU Liliane
2 - Aménagement du territoire – Mobilités :	DES BROSSES Béatrice
3 - Environnement :	HUBERT Éric
4 - Attractivité territoriale - Transition écologique- Sports :	GERMON Élie
5 - Bâtiments – Voiries :	SCHNEIDER Alain
6 - Solidarités - Aînés – Santé :	CODEVELLE Natacha
7 - Culture - Enseignement supérieur – Tourisme :	BOUSSEAU Isabelle

- Représentants de la commune de Somloire qui siègera au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

Suite au premier conseil d'agglomération à venir, la composition de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) devrait être inscrite à l'ordre du jour du conseil communautaire suivant, afin de déterminer le nombre de membres attribués à chaque commune au sein de cette instance.

Le conseil municipal, après avoir délibéré a décidé délire BARTETZKO Jean-Louis comme représentant de la commune et qui sera appelé à siéger au sein de la CLETC.

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 15

4- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)- Fixation des représentants titulaires et suppléants de la future Commission Communales des Impôts Directs (CCID)

Dans chaque commune est instituée une Commission communale des impôts directs, chargée d'émettre des avis sur l'établissement des bases d'imposition des taxes directes locales.

La composition de la commission, comprenant les membres titulaires et suppléants, est la suivante :

Mme La Maire Bérangère BLANC, présidente de la commission

Les 12 commissaires titulaires domiciliés dans la commune :

- Mr CHACUN Geoffroy
- Mr BARTETZKO Jean-Louis
- Mme GABOREAU Liliane
- Mr HUBERT Éric
- Mr VIVION Corentin
- Mme DES BROSSES Béatrice
- Mr ANGEBAULT Hervé
- Mr CESBRON Noël
- Mr POUDRAY Eric
- Mr CHUPIN Gaëtan
- Mr GABOREAU Christian
- Mr PAPIN Bertrand

Les 6 commissaires suppléants domiciliés dans la commune :

- Mme CODEVELLE Natacha
- Mme DESSERME Christelle
- Mme BOUFFANDEAU Virginie
- Mr SCHNEIDER Alain
- Mme PIOT Christine
- Mr GERMON Élie

5- ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AUX ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

- Désignation des délégués au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DE MAINE-ET-LOIRE (SIEMI)

- Délégué titulaire : BLANC Bérangère
- Délégué suppléant : HUBERT Éric

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 15

- Désignation des délégués au SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LOIRE (SMAEP)

- Délégué titulaires : DESSERME Christelle
- Délégué suppléant : DES BROSSES Béatrice

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 15

- Versement d'un fonds de concours du SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public

Suite aux travaux de réparation du réseau d'éclairage public, relatifs au remplacement de la lanterne n°138 située au lotissement « La Coulée Verte », et conformément au règlement financier en vigueur à la date du présent devis, le montant du fonds de concours à verser par la collectivité s'élève à 780,16 € HT.

Le montant total de la dépense est de 1 040,21 € HT. La collectivité décide de participer à hauteur de 75% du coût des travaux, soit un fonds de concours de 780,16 € HT à verser au SIEML.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de ce fonds de concours.

6- DIVERS

- Location d'un terrain communal à un agriculteur

La commune mettait à disposition, dans le cadre d'une vente d'herbe sur pied, un terrain au profit d'un agriculteur de Somloire. Celui-ci cessera son exploitation à la fin du mois de décembre 2026.

En conséquence, la commune est à la recherche d'un nouvel exploitant pour ce terrain, situé à proximité du terrain de football.

- Terrain communal

Le terrain communal situé entre l'EHPAD, l'école et la bibliothèque est entretenu par les agents communaux. Des poules y étaient nourries et prises en charge par un résident de l'EHPAD. Celui-ci ayant récupéré son coq, les deux poules restantes ont été confiées à un habitant de la commune disposant déjà d'un élevage. La municipalité a décidé de retirer ces poules, qui étaient amaigries. Par ailleurs, des nuisibles continuaient d'envahir le site malgré l'intervention d'une entreprise de dératisation.

Enfin, le compost présent sur place a été déplacé par l'Agglomération du Choletais afin de faciliter l'accès à l'ancienne station d'épuration.

- Cérémonies Commémoratives des Combats du Bois d'Anjou 2026

Déroulé des cérémonies :

08 h 30 : CHOLET Stèle des Déportés – Place Créac'h Ferrari Montée des couleurs - Dépôt de gerbes - Sonnerie aux Morts Minute de silence
09 h 15 : CHANTELOUP-LES-BOIS Mémorial Créac'h / Calvaire de la Boulaye Montée des couleurs - Dépôt de gerbes - Sonnerie aux Morts Minute de silence
10 h 00 : SOMLOIRE Stèle du Bois d'Anjou au lieu-dit « Chef Tessier » Montée des couleurs - Allocutions - Dépôt de gerbes - Sonnerie aux Morts Minute de silence
10 h 45 : SOMLOIRE Mémorial Ferrari / Calvaire de l'Hardonnerie Dépôt de gerbes
11 h 30 : Réception à la mairie de SOMLOIRE

COMMISSION : Action Sociale/CCAS/restaurant scolaire/séniors/santé/petite enfance**- Demande de participation au forfait communal de l'école de St Francaire de Cléré sur Layon**

Une demande de subvention d'un montant de 1 485 € a été adressée à la commune afin de participer au forfait communal de la commune de Cléré sur Layon pour un enfant domicilié à Somloire, scolarisé dans un établissement privé.

La commune de Somloire disposant déjà d'une école privée sur son territoire, le conseil municipal a décidé de refuser cette demande de subvention.

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages exprimés : 15
 - Vote pour : 0
 - Vote contre : 15

COMMISSION : Bâtiments communaux/patrimoine/logement communaux/projets urbains**- Réalisation d'une plaque funéraire au jardin du souvenir**

Monsieur Tony Régnier, premier adjoint, a présenté le devis de l'entreprise Jolly Granit, d'un montant de 2 292,00 € TTC. La plaque proposée par cette entreprise permettrait d'y inscrire les noms et prénoms des personnes inhumées au jardin du souvenir.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de Jolly Granit d'un montant de 2 292,00 € TTC.

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages exprimés : 15
 - Vote pour : 15
 - Vote contre : 0

- Nettoyage et pompages des avaloirs

Dans le cadre de l'entretien courant des voiries communales, la commune a fait appel à l'entreprise ADVL Environnement pour la réalisation de prestations de nettoyage et de pompage des avaloirs.

Ces interventions visent à garantir le bon écoulement des eaux pluviales, à prévenir les risques d'obstruction du réseau et à assurer la sécurité et la salubrité des espaces publics.

Le montant de cette prestation s'élève à 3 774,00 € TTC, imputé en section de fonctionnement du budget communal.

- Entretien du terrain de foot en gazon naturel

La commune de Somloire fera appel à l'entreprise Sportingsol afin d'assurer l'entretien du terrain de football durant les mois d'octobre et de novembre 2026.

Les travaux prévus comprennent un décompactage, un sablage ainsi qu'un regarnissage avec un gazon spécifique au terrain de foot, pour un montant total de 5 208,00 € TTC.

A 22 h 45, l'ordre du jour étant clos, Mme la Maire clôt la séance.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au **mardi 21 juillet 2026**
à 20h00 à la salle de conseil